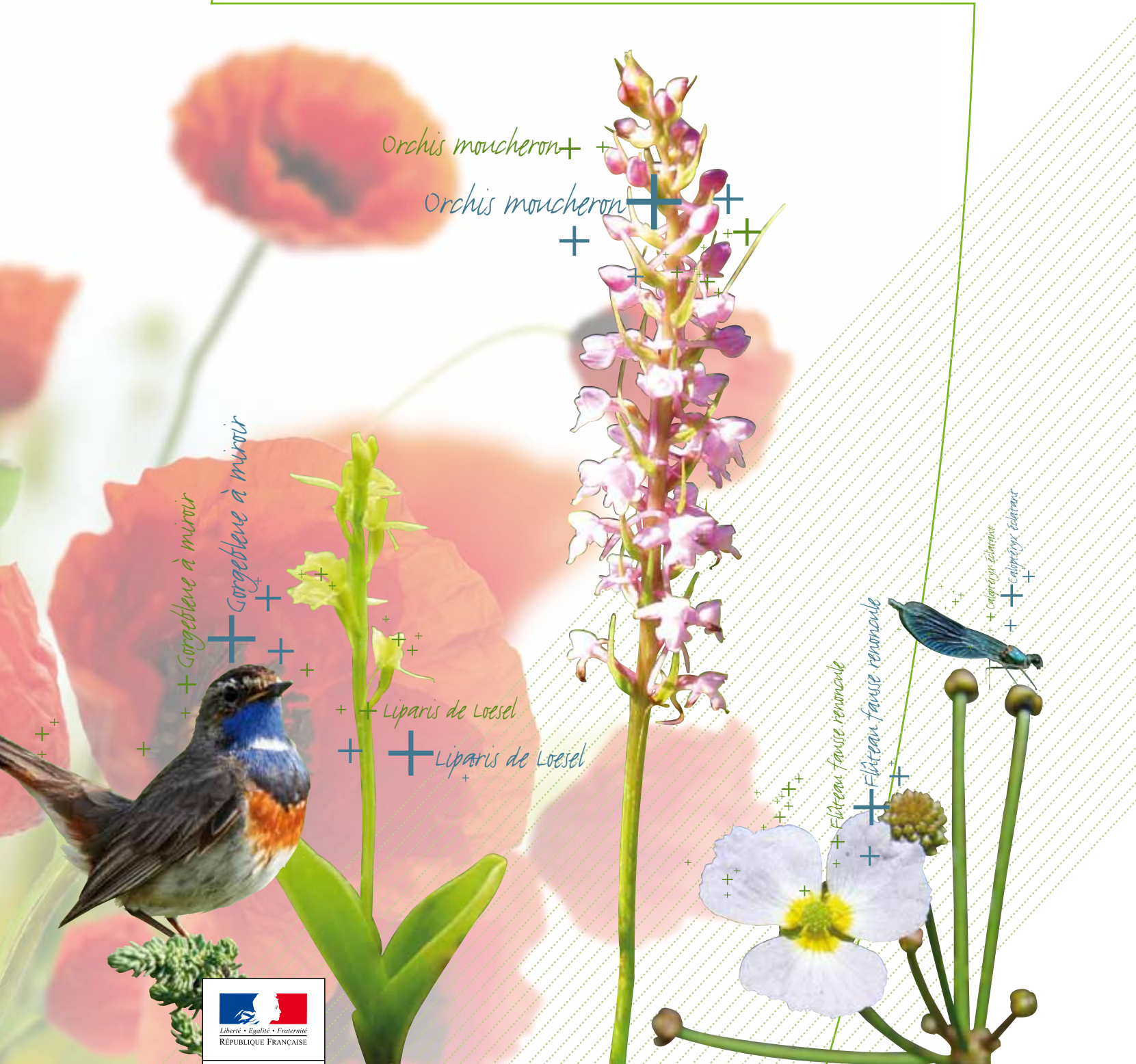




Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique



Orchis mouche + +

Orchis mouche + + + + +

Gorgebleue à miroir + + + + +

Gorgebleue à miroir + + + + +

Liparis de Loesel + + + + +

Liparis de Loesel + + + + +

Filèteau fausse renouëlle + + + + +

Filèteau fausse renouëlle + + + + +

Calopteryx éblouissant + + + + +



Le Nord-Pas-de-Calais, territoire riche de sa biodiversité

La biodiversité de notre région est riche. Mieux la connaître est indispensable pour mieux la préserver et la valoriser.

Connaître ses richesses pour mieux les préserver

L'information naturaliste est à la base de toutes les actions de conservation et de préservation de la biodiversité. Le Grenelle de l'Environnement, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ainsi que les politiques de L'État et des collectivités, font de la collecte de données un objectif concret.

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) font partie de ces projets tout comme le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste, l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais et l'élaboration des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000.

L'inventaire de notre patrimoine naturel facilite une meilleure préservation de la biodiversité de la région : connaître les espèces et habitats fondateurs de l'identité de nos territoires permet de mieux les protéger. De plus, le partage d'un savoir scientifique et objectif est le fondement de la prise en compte de ce patrimoine dans l'ensemble des activités humaines.

Des territoires variés

Les espaces naturels représentent 13% du territoire régional, contre 38% à l'échelle nationale. Ils abritent une biodiversité riche. C'est aussi le cas de certaines zones agricoles.



Marais de Cambrin

Un patrimoine à préserver

Une espèce de fleur s'éteint chaque année dans notre région, et une centaine d'espèces de champignons ont disparu depuis 30 ans.

Au total, plus du quart des espèces de flore sont menacées de disparition à court ou moyen terme.



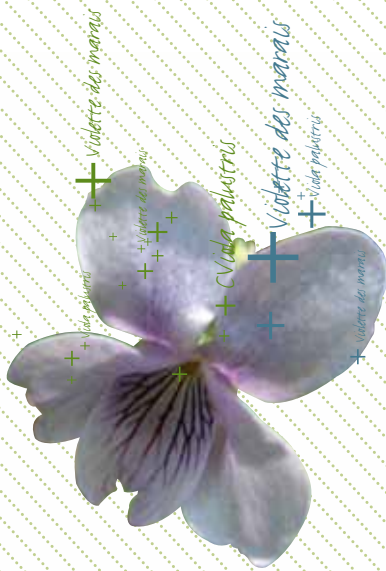
Coteaux calcaires de Dannes-Camiers



Bocage à Grand-Fayt



Cap Gris Nez



L'inventaire outil de connaissance



L'inventaire ZNIEFF met en lumière les richesses naturelles régionales.

Identifier, localiser et décrire

L'inventaire ZNIEFF est un programme national mis en œuvre à l'échelle régionale. Coordonné par l'État, il est réalisé selon un cahier des charges permettant une cohérence globale sur l'ensemble du territoire français.

La communauté scientifique et naturaliste régionale y apporte ses connaissances, son expertise et sa validation scientifique. Les acteurs sociaux professionnels, et le monde agricole notamment, ont été associés tout au long de la réalisation de l'inventaire.

Identifier les enjeux écologiques

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaires scientifiques sans portée réglementaire directe. Elles permettent de mettre en avant l'intérêt écologique, faunistique et floristique des territoires remarquables.

Le Cadre juridique

La loi du 2 février 2002 relative à la démocratie participative apporte un cadre légal aux ZNIEFF. Les domaines d'inventaire des ZNIEFF (richesse écologique, faunistique, floristique, minérale, géologique, minéralogique et paléontologique) sont précisés dans cette loi. L'État assure la conception, l'animation et l'évaluation de ces zones pour l'ensemble du territoire français. Les travaux sont conduits sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Un inventaire scientifique qui décrit les milieux naturels

Qu'est-ce qu'une ZNIEFF ?

C'est un secteur du territoire contenant des éléments remarquables du patrimoine naturel.

Une ZNIEFF est définie comme :

- une zone d'intérêt écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels,
- une zone d'intérêt faunistique ou floristique, constituant le milieu de vie et l'habitat naturel d'espèces animales ou végétales rares et/ou caractéristiques du patrimoine régional.

Comment délimite-t-on une ZNIEFF ?

Les experts scientifiques délimitent une zone précise en s'appuyant sur un ensemble de facteurs parmi lesquels :

- l'intérêt patrimonial de la zone, caractérisé par la présence d'espèces ou d'habitats remarquables,
- l'intérêt fonctionnel de la zone. Dans ce cas, la ZNIEFF a pour rôle de maintenir les équilibres écologiques et le fonctionnement des milieux naturels en place (protection des sols, épuration des eaux, protection des ressources naturelles).

Les deux types de ZNIEFF

- Les ZNIEFF de type 1 sont des territoires composés d'unités écologiques homogènes. Elles abritent au moins une espèce ou habitat remarquable et sont de taille limitée. Elles représentent des zones particulièrement sensibles écologiquement.
- Les ZNIEFF de type 2, plus vastes, représentent des ensembles naturels riches et peu modifiés par l'Homme. Elles peuvent inclure plusieurs ZNIEFF de type 1 et sont délimitées selon leur rôle fonctionnel. Il peut s'agir de zones humides, de massifs forestiers ou systèmes de dunes mais aussi de territoires à forte densité faunistique.

L'inventaire ZNIEFF, un outil qui a ses règles du jeu

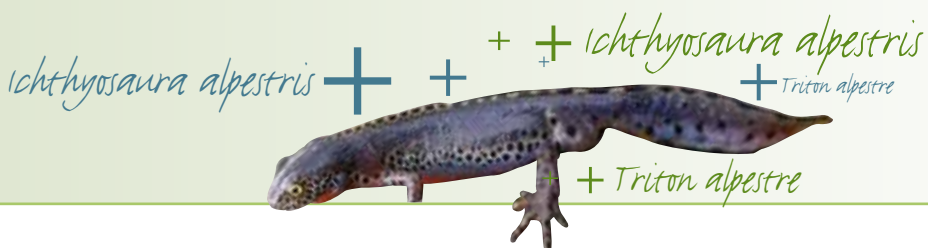
Les ZNIEFF permettent de réaliser, à l'échelle 1/25 000, un état des lieux et de signaler les enjeux relatifs au patrimoine naturel à prendre en compte.

L'inventaire ZNIEFF est :

- un zonage des territoires et des espaces d'intérêt écologique majeur,
- un outil de connaissance des habitats, de la faune et de la flore,
- un outil de partage des connaissances et d'aide à la décision pour les porteurs de projet.

L'inventaire ZNIEFF permet de :

- définir les réservoirs de biodiversité du Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Trame Verte et Bleue
- favoriser la réalisation d'études complémentaires avec l'appui des spécialistes de l'écologie régionale.



Pourquoi la modernisation ?



Les ZNIEFF ont été cartographiées pour la première fois dans les années 80. L'évolution du territoire régional et les études menées par les experts sur le terrain ont mis en lumière la nécessité d'une mise à jour.

Pourquoi la modernisation ?

L'inventaire des ZNIEFF, riche de bientôt 30 années d'expérience, est l'inventaire national de référence du patrimoine naturel

Depuis le premier recensement, les connaissances scientifiques et naturalistes ont fortement progressé. Les territoires ont très largement évolué, naturellement ou sous l'effet de l'urbanisation et de l'évolution des activités humaines. L'État a lancé un inventaire de « seconde génération » afin de produire des connaissances au plus près de la réalité des milieux.

L'actualisation de ces données a permis la prise en compte :

- de l'évolution des connaissances régionales sur la répartition de la faune, de la flore et des habitats naturels,
- des progrès des connaissances scientifiques en écologie et des outils d'exploitation des données naturalistes,
- de l'harmonisation des méthodes de travail au niveau national.

Amélioration des connaissances

Le passage de la première à la seconde génération de ZNIEFF a permis d'intégrer de nouveaux groupes d'espèces comme les mammifères, les amphibiens, les reptiles, les poissons, les mollusques et certains insectes. De même, l'investissement du Conservatoire Botanique National de Bailleul et du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais a rendu possible la découverte de nouveaux sites d'intérêt patrimonial via la prospection de la quasi-totalité des communes de la région.

L'informatisation des systèmes de stockage des données a rendu possible l'archivage et le traitement de plus de 250 000 données pour la faune et 3,5 millions de données pour la flore et les habitats naturels disponibles auprès des porteurs de projets par l'intermédiaire du RAIN.

L'inventaire actualisé :

- mentionne les espèces et habitats déterminants présents, à partir d'une liste régionale pré-établie,
- précise les critères de délimitations de la zone,
- permet une plus grande précision du fait du changement d'échelle : 1/25 000 au lieu de 1/100 000.

Un travail en réseau

Le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste en Nord - Pas-de-Calais (RAIN), créé en 2006 par l'État et la Région, a concrétisé cette démarche d'informatisation et de mutualisation des données.

Les pôles du réseau se donnent quatre missions : recevoir l'information, la consigner, la diffuser et promouvoir les méthodes d'inventaire.

Améliorer la prise en compte des données dans les projets est l'objectif global du réseau. Celui-ci fédère des experts, associations et collectivités territoriales sur la base de la libre adhésion. Le réseau est divisé en trois pôles thématiques chacun administré par un organisme expert : pôle faune, pôle fonge et pôle flore/habitat.



Millepertuis des marais

© DREAL



© Benoit Toussaint - CBN BL

Drosera à feuilles rondes

Une méthode harmonisée d'une région à l'autre

L'inventaire de seconde génération apporte de nouveaux éléments de connaissance du patrimoine naturel. Les projets de territoire bénéficient ainsi d'une information permettant une prise en considération de plus en plus importante des enjeux écologiques, faunistiques et floristiques régionaux.

+ + Flûteau fausse renoncule

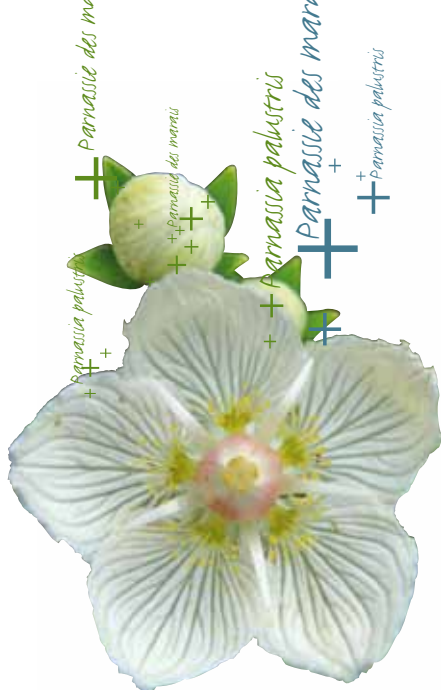
+ + Baldelle ranunculoides

+ + Flûteau fausse renoncule



Évolution des Znieff depuis les années 80

Depuis plus de 30 ans, la biodiversité de notre région a connu de nombreuses évolutions. Si certains milieux naturels ont été préservés, d'autres se sont dégradés sous l'effet des activités humaines.



Évolution des milieux naturels : bilan de la modernisation

Au cours des 25 dernières années, la biodiversité de la région Nord - Pas-de-Calais a évolué de façon variable en fonction des territoires.

La surface régionale située en ZNIEFF est de 32 % du territoire, un chiffre relativement stable depuis les années 80. Ce constat reflète une diversité de situations.

Les Parcs Naturels Régionaux ont joué leur rôle de préservation des milieux en leur sein, certaines vallées ont également vu leur biodiversité conservée grâce à la faible pression humaine ou des pratiques agricoles adaptées.

Une modification des milieux

De nouvelles espèces ou stations d'espèces ont été découvertes dans la région, comme la Cochléaire d'Angleterre dans l'estuaire de la Slack. À d'autres endroits, la qualité paysagère et écologique a été fortement endommagée.

Certains habitats déjà en danger dans les années 1980 ont disparu lors du second inventaire comme certaines formations tourbeuses des vallées de la Canche et de l'Authie.

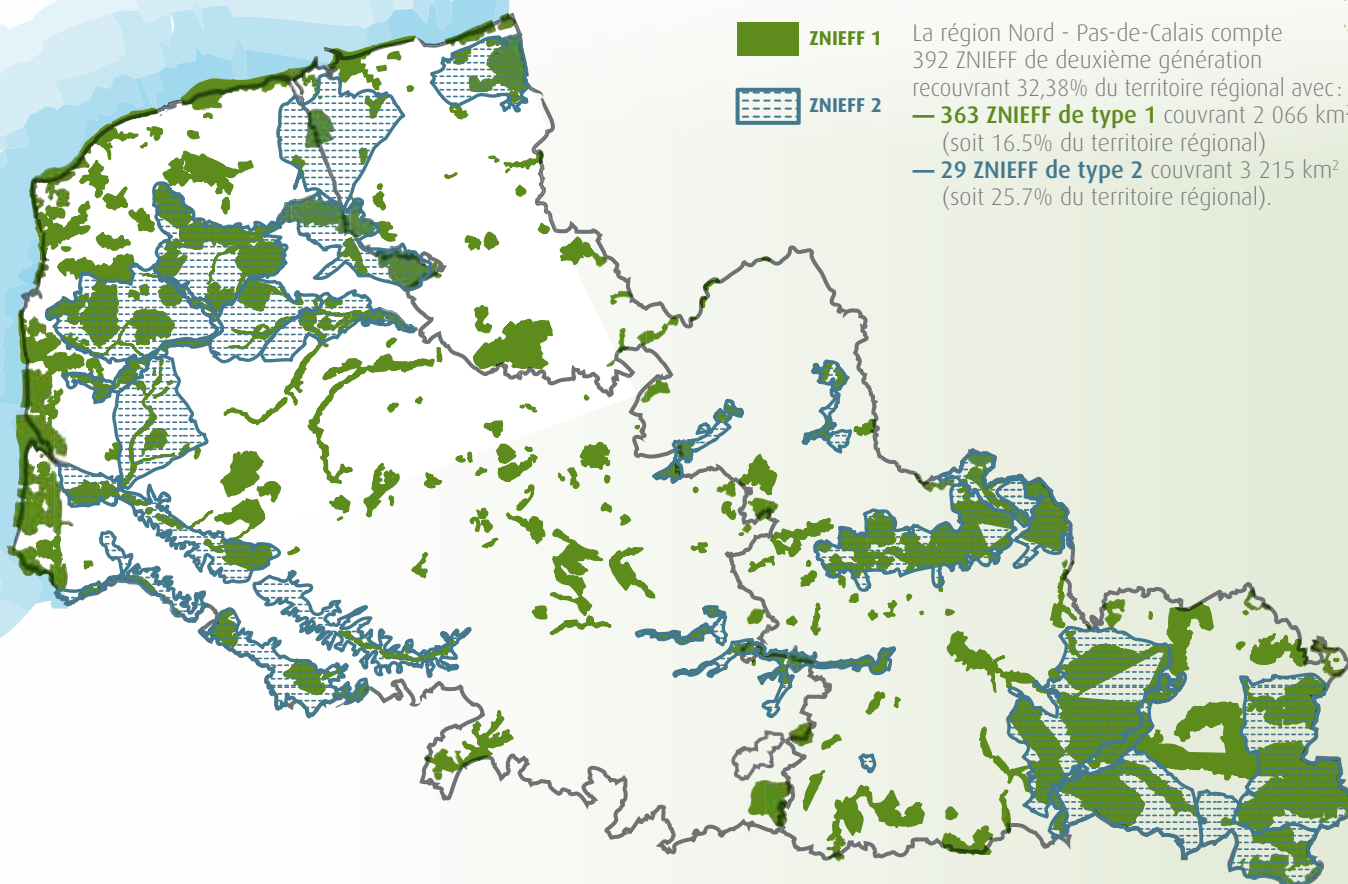
La pression humaine est l'un des principaux facteurs de dégradation de la diversité des milieux,

notamment sur le littoral. À titre d'exemple, le drainage des sols et l'urbanisation mettent en péril l'équilibre des marais tourbeux et prairies humides.



Murin à oreilles échanrées

© Vincent Cohez



znief et projets



L'inventaire ZNIEFF permet la préservation des milieux naturels au travers des documents d'urbanisme et des études d'impact des projets.

Une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets

Partagé et libre d'accès, l'inventaire ZNIEFF permet aux acteurs régionaux de s'informer et de prendre en compte la biodiversité au sein des projets d'aménagement du territoire.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ainsi que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser d'une part, et les espaces naturels, agricoles et forestiers d'autre part.

Ces documents sont établis de manière à supprimer ou réduire significativement les incidences des projets sur la biodiversité. L'inventaire ZNIEFF est directement utilisable afin de déterminer et localiser les espaces d'intérêt patrimonial à protéger. Il fait partie des documents « portés à connaissance » par l'État. Une commune peut ainsi s'appuyer sur l'inventaire ZNIEFF lors de la rédaction du volet « milieu naturel » de son Plan Local d'Urbanisme



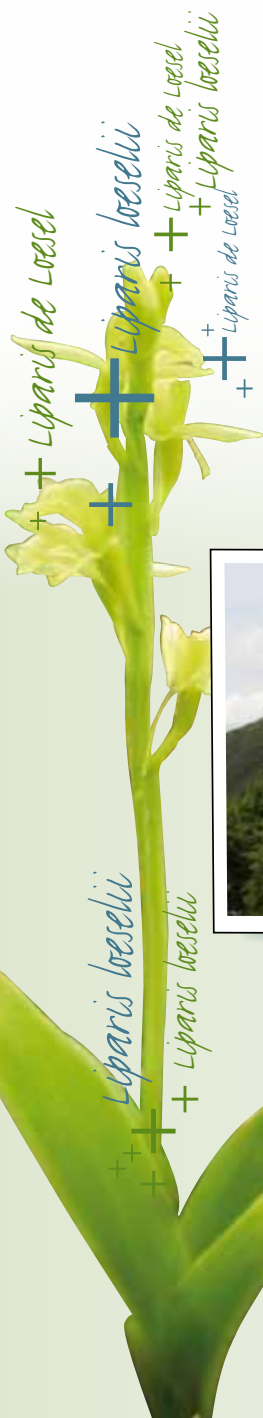
Pointe du Touquet

Les communes littorales

Les zones côtières de nos régions bénéficient d'aménagements spécifiques. La loi Littoral qualifie tout espace présentant un intérêt écologique, paysager ou culturel comme remarquable. L'urbanisation de ces milieux y est limitée par la qualification « d'espace naturel remarquable » des communes littorales. Seuls de légers aménagements peuvent y être réalisés du fait de l'intérêt écologique de ces espaces.



Falaises de la côte d'opale



Terril de Loos-en-Gohelle

Pulmonaria longifolia ++
Pulmonaire à longues feuilles

Pulmonaria longifolia +

Pulmonaire à longues feuilles



© DREAL

© Laurent Mignaux - MEDDTL

© DREAL



+ Papaver rhoeas
+ Papaver rhoeas
+ Coquelicot
+ Coquelicot

+ Himantopus himantopus
+ Echasse blanche
+ Himantopus himantopus
+ Echasse blanche
+ Echasse blanche

+ Flûteau fausse renoncule
+ Flûteau fausse renoncule
+ Baldellia ranunculoides
+ Baldellia ranunculoides
+ Flûteau fausse renoncule
+ Flûteau fausse renoncule
+ Calopteryx splendens
+ Calopteryx splendens
+ Calopteryx splendens
+ Calopteryx splendens
+ Calopteryx splendens
+ Calopteryx splendens
+ Calopteryx splendens
+ Calopteryx splendens
+ Calopteryx splendens

+ Helictotus viridis
+ Helictotus viridis
+ Helictotus viridis
+ Helictotus viridis

Le site de la DREAL Nord - Pas-de-Calais: un accès facile à l'information environnementale

Toutes les informations contenues dans l'inventaire sont disponibles sur le site internet de la DREAL Nord - Pas-de-Calais. Vous y trouverez :

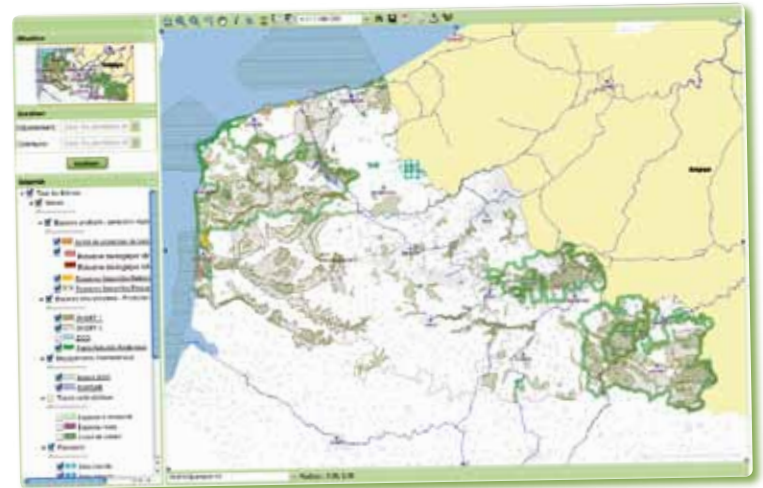
Une présentation des ZNIEFF et de la méthodologie d'actualisation

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Modernisation-ZNIEFF>



Une cartographie interactive pour visualiser les ZNIEFF et les superposer aux autres données géographiques disponibles

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/Nature_et_paysages_2009.map



Une base de données communales pour connaître les zonages de chaque commune ou du département

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Portail-des-donnees-communales>



Une fiche descriptive pour chaque ZNIEFF :



Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
44, rue de Tournai 59019 Lille cedex
Tél. 03 20 40 54 54
Fax. 03 20 13 48 78
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr